



RHONE

Deuxième étape du NRP : La mort programmée des SIE !

A l'heure où la direction locale essaye de profiter de la crise Covid (Etat d'urgence sanitaire, confinement, mesures de restriction du droit d'information des agents...) pour imposer la fermeture de dizaines de trésoreries, la DG annonce la deuxième étape du NRP.

Un groupe de travail (GT) national a eu lieu le 20 novembre sur « la relocalisation des emplois des services de gestion pour les professionnels ». Nous avons décrypté le contenu des fiches de ce GT.

Les centres de contact des Professionnels

Il est prévu la création sur la période 2021/2024 de dix centres de contact des Professionnels d'une taille d'environ 35 à 50 agents, qui prendront en charge l'accueil à distance de l'ensemble des SIE du ou des départements pour lesquels ils seront géographiquement compétents.

Les SIE dessaisis de leurs missions d'accueil et d'une partie de la gestion de leurs dossiers

Ces dix centres couvriront en 2024, environ 45 % de la population nationale des usagers professionnels. Au-delà, une couverture nationale est explicitement envisagée.

Dès 2021 expérimentation sur deux sites : Lons le Saunier et Pau.

Suivront : Perpignan, Carpentras, Cahors, Decazeville, Châlons-en-Champagne, Alençon, Lisieux, Morlaix.

À ce titre ils seront chargés de :

- *répondre aux appels téléphoniques des usagers actuellement adressés aux SIE,*
- *accompagner les usagers dans leurs démarches auprès des services de la DGFiP,*
- *traiter les courriels reçus via la messagerie électronique,*
- *assurer des actes de gestion de premier niveau découlant des informations recueillies lors de l'accueil des usagers.*

Les CC Pros pourront également accompagner les usagers dans l'utilisation des services en ligne grâce aux outils spécifiques d'assistance à distance dont ils disposeront (notamment navigation assistée, tchat).

En résumé, ce que les CC Pro ne voudront pas faire reviendra aux SIE, sauf si c'est complexe (voir au dos..)

ILS OSENT TOUT

De façon générale, la démarche programmée repose sur la dématérialisation à outrance et la déshumanisation de l'administration. Tout cela à l'heure du fiasco d'e-contact !

Le PNSR gestion des professionnels

Création en 2021 du PNSR gestion des professionnels,

- *expertise aux services locaux sur les questions les plus complexes relatives aux impôts des professionnels (nouveauités législatives et applicatives pour les impôts professionnels).*
- *suivi des taxes annexes (en matière de relance par exemple, dans l'attente de l'automatisation de celle-ci)*
- *productions documentaires sur les impôts des professionnels, en lien avec les bureaux métiers des services centraux.*

« La complexité de la matière, la multiplicité d'impôts à gérer et le nombre d'applications concernées dans le domaine des professionnels nécessitent de doter prioritairement le PNSR en cadres A et B »

Le service national des quitus

Le service national des quitus sera implanté à compter du 01/09/2021 à Denain et rattaché à la DRFiP du Nord et sera un poste comptable. Expérimentation le 1er janvier 2022 avant une généralisation en août 2022.

Afin de simplifier l'accomplissement de ces formalités, une solution définie par la DGFIP et le ministère de l'Intérieur consiste à offrir une démarche dématérialisée unique de certificat d'immatriculation qui inclut la demande de quitus fiscal d'immatriculation à partir du portail du ministère de l'Intérieur (téléprocédure ANTS).

La nouvelle application IQUIT, qui sera déployée en 2022, permettra d'intégrer les demandes transmises de manière dématérialisée, traiter les demandes de quitus et transmettre par flux les quitus délivrés aux services préfectoraux.

Le service national assurera la gestion intégrale de la mission de délivrance des quitus, y compris la délivrance des cautions, dispenses de caution et dispenses de visa aux professionnels qui en font la demande .

Chacune de ces structures éloigne le service public de l'utilisateur et vide un peu plus de leur substance les SIE !

Pôle national dédié à l'accompagnement sur les actions juridiques

Expérimentation d'octobre 2020 à avril 2021 d'un pôle national dédié à l'accompagnement sur les actions juridiques complexes en matière de recouvrement forcé dans le cadre de la démarche d'harmonisation et d'unification du recouvrement forcé pour création en septembre 2022.

Cette structure s'inscrit très probablement dans le cadre du vaste projet France Recouvrement qui vise à vider les services de la DGFIP des missions de recouvrement.

France recouvrement ira bien au-delà des SIE puisque toutes les créances publiques pourraient y être transférées et traitées avec les créances URSSAF (!) Argent public et argent privé (cotisations des salariés) fondus dans une structure de droit privé et avec des agents de droit privé !

La deuxième phase du NRP s'attaque directement au réseau des SIE, d'une façon particulièrement brutale : il n'y a pas là d'ordonnateurs à ménager !

Si ce projet aboutissait, c'en serait fini des SIE de plein exercice que nous connaissons, et il en resterait un embryon par département, cantonné à des tâches ingrates.

RETRAIT DU NRP !